

FR

Clause de non-responsabilité:

La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.

**COMP/M. 6138 -
BANQUE PRIVEE 1818 / MESSINE PARTICIPATIONS / ROTHSCHILD
ASSURANCE ET COURTAGE / ROTHSCHILD & CIE GESTION / JV**

SECTION 1.2

Description de la concentration

L'Opération consiste en la création d'une entreprise commune entre d'une part, Messine Participations, Rothschild Assurance et Courtage, Rothschild & Cie Gestion (groupe Rothschild) et d'autre part, Banque Privée 1818 (groupe BPCE) dans le secteur de la distribution de produits de placement par l'intermédiaire de conseillers en gestion de patrimoine indépendants en France.